



## DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 753 rang Saint-Georges Ouest, lots no. 2 719 581, 2 719 579 et 3 445 438 :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un conteneur maritime à des fins de station de pompage sans être dissimulé. Ce qui est contraire à la norme réglementaire, soit d'être dissimulé par une clôture opaque, un écran architectural d'une hauteur d'au moins 1.8 mètres, une haie de thuyas opaque à 80 % avec une hauteur de 3 mètres ou un écran végétal (autres espèces de conifère) avec un diamètre hauteur poitrine (DHP) d'au moins 0,3 mètre à la plantation, un boisé existant sur le terrain, composé de végétaux matures aux feuillages persistants qui est prévu à l'article 8.4.3.2 alinéa 1 du Règlement de zonage no. 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le mardi 3 septembre 2024, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 19 août 2024

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière